

N°	RAPPORT	PRÉSEN- TATION	À EXPÉDIER AVANT LE	ECHÉANCE (OTTAWA)	DESTINA- TAIRE	RÉFÉRENCES	NOTES
	1) Système d'information sur les biens immobiliers, déclarations						Tous les rapports, sauf le no (vi), doivent être transmis par télex ou télécopie en suivant la présentation du formulaire EXT cité. Les chancelleries et résidences officielles sont exclues à moins d'instruction contraire de la centrale.
	(i) Déclaration d'acquisition d'un bien immobilier	Télex EXT 1173			MRCS		Après l'acquisition d'un bien-fonds par location
	(ii) Description de bâtiment	Télex EXT 1175			MRCS		Sur réception des numéros de bien-fonds
	(iii) Déclaration relative à un bien-fonds	Télex EXT 1176			MRCS		Sur réception des numéros de bien-fonds
	(iv) Rapport de bail	Télex EXT 1178			MRCS		Sur réception des numéros de bien-fonds; au renouvellement du bail ou à sa révision par clause d'indexation
	(v) Description de terrain	Télex EXT 1174			MRCS		Sur réception des numéros de bien-fonds.
	(vi) Description des systèmes d'un bâtiment	EXT 1177			MRCS		Sur réception des numéros de bien-fonds. Se servir du formulaire. (Pas pour les bien-fonds loués par baux privés.)
42.	<u>Matériel</u>						
	a) Autorisation de dépense	EXT 116	Variable		MRMT		Pour MRMT seulement. Retourner avant la fin de l'année financière afin de permettre d'engager ou de dégager les fonds de l'admin. centrale
	b) Bordereau de transfert et ajustement de matériel	EXT 182			S.O.	GM 3	Conservé à la mission